

ANNEXE

Annexe CapeloDHG1 : Liste des contrats précaires

Code	Description
2	Travailleur engagé dans le cadre de mesures d'activation des allocations de chômage, du revenu d'intégration ou de l'aide sociale financière. Ce code doit uniquement être utilisé dans un des cas suivants : une occupation dans le cadre d'un programme de transition professionnelle reconnu, une occupation dans le cadre d'un poste de travail reconnu, une occupation dans le cadre de l'économie sociale d'insertion (SINE)
4	Travailleur engagé dans le cadre du troisième circuit de travail
5	Travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME
21	Travailleur engagé dans le cadre du Fonds Budgétaire Interdépartemental de promotion de l'emploi (FBI)
101	Travailleur engagé dans le cadre spécial temporaire
102	Chômeur mis au travail
103	Travailleur engagé dans le cadre du stage des jeunes (stage ONEM)
104	Travailleur intérimaire (engagé via une entreprise de travail intérimaire ou une agence de placement)
105	Travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi (ex : Rosetta, ...)
106	Travailleur engagé dans le cadre du maribel social
107	Travailleur engagé dans le cadre d'un programme de transition professionnelle (PTP, WEP-PLUS)
108	Travailleur engagé dans le cadre d'un plan ACTIVA (ACTIVA, ACTIVA APS, ACTIVA CPAS, ACTIVA START, ...)
109	Travailleur engagé dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (APE)
110	Travailleur engagé via une ALE